**Notion: N0207**

**Notion originale: mother tongue**

**Notion traduite: langue maternelle**

Autre notion traduite avec le même therme: (français) langue maternelle

Autre notion traduite avec le même therme: (anglais) langue maternelle

Autre notion traduite avec le même therme: (basque) ama-hizkuntza

Autre notion traduite avec le même therme: (espagnol) lengua materna

Autre notion traduite avec le même therme: (italien) lingua materna

Autre notion traduite avec le même therme: (russe) материнский язык

**Document: D025**

Titre: Linguistic Policies and the Survival of Regional Languages in France and Britain

Titre traduit: Les politiques linguistiques et la survie des langues régionales en France et en Grande Bretagne

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: anglais

Auteur: JUDGE, Anne

Ed. :Palgrave Macmillan, Basingstoke, Hampshire & New York, 2007, 265p.

Extrait E1951, p. 16-17

Thus the Ordonnance de Moulins of 1490 decreed that witness statements in court cases in the Languedoc area could be written in French or in any other mother tongue (instead of Latin). Although Charles VII passed this decree for legal reasons rather than to promote linguistic unity, it was, however, a first move in this direction. Then, in 1510, Louis XII decreed that all criminal trials would be carried out in the language of the area where the crime was committed. Finally in 1593 Francis I, in the Ordonnance d'Is-sur-Tille aimed at reforming justice in Provence, decreed that all criminal trials would be in French, or at least in the vernacular. The Ordonnance de Villers-Cotterêts just went one step further in requiring that all administrative and legal matters were to be in French et non autrement, i.e. "and not otherwise". (One reason for this law is supposed to have been the king's poor knowledge of Latin.) It is still in place today and constitutes the foundation of French as the official language of the state. As such it is a thorn in the side of the regional languages.

Ainsi, l'Ordonnance de Moulins en 1490 décréta que les témoignages déposés devant le tribunal dans la région du Languedoc étaient autorisés en français ou en toute autre langue maternelle (à la place du latin). Même si Charles VII a signé ce décret plutôt pour des raisons juridiques que pour promouvoir l'unité linguistique, c'était toutefois un premier pas dans cette direction-là. Ensuite, en 1510, Louis XII décréta que tout procès criminel serait mené dans la langue de la localité où avait eu lieu le crime. Finalement, en 1593 François 1er, dans l'Ordonnance d'Is-sur-Tille visant à réformer la justice en Provence, décréta que tout procès criminel sera désormais mené en français, ou au moins dans le vernaculaire. L'Ordonnance de Villers-Cotterêts alla seulement un pas plus loin en exigeant que toutes les affaires administratives et juridiques doivent être en français et non autrement (sic en français dans le texte), c'est-à-dire, et non autrement . (Une raison à l'origine de cette loi semblerait être le peu de connaissances du roi en latin). Toujours en application à ce jour, ce décret constitue la fondation du français comme langue officielle de l'État. En tant que tel, c'est une épine au pied des langues régionales.

Extrait E1935, p. 48

The progress of English may be illustrated by the change in the language used by England's kings. Thus Richard II (1377-99) was the last English king to speak French as his mother tongue. Henry IV (1399-1413), who deposed him, made his first speech to his subjects in English, instead of the customary French, and Richard II also pronounced his abdication speech in English. It is from then on that English became the national language, but without the passing of any decrees to that effect. Although Henry IV spoke in English, royal documents remained in French. It was his successor, Henry V (1413-22) who was the first to use English as his written language. Even his will was in English.

Le progrès de l'anglais peut être bien illustré par le changement dans la langue employée par les rois d'Angleterre. Ainsi Richard II (1377-1399) fut le dernier roi anglais à parler le français comme langue maternelle. Henri IV (1399-1413) qui le destitua, prononça son premier discours devant ses sujets en anglais, à la place coutumière du français, et Richard II, lui aussi, prononça son discours d'abdication en anglais. Dès lors, l'anglais devint la langue nationale, sans toutefois l'adoption d'un décret quelconque à cet effet. Si Henri IV parlait en anglais, les documents royaux restèrent en français. C'est son successeur, Henri V (1413-1422) qui fut le premier à employer l'anglais comme sa langue écrite. Même son dernier testament fut écrit en anglais.

Extrait E1948, p. 150

But since devolution, the English are having to redefine their identity, which may explain a possible resurgence of interest in English dialects. Thus a recent article in The Guardian (23 March 2006) stated that thousands of children in Norfolk are to be taught the county's dialect at school, as part of a project to promote the much maligned local accent: "Derided by city slickers and mocked in adverts for "bootiful" Bernard Mathers turkeys ; Norfolk's mother tongue will be recorded and practised by pupils in 11 schools after Friends of Norfolk Dialect, or "Fond", was awarded a £24,600 grant to introduce understanding and appreciation of the vernacular."

Mais depuis la régionalisation, les Anglais se trouvent obligés de redéfinir leur identité, ce qui pourrait expliquer un regain d'intérêt éventuel pour les dialectes anglais. D'où un article récent dans le Guardian (23 mars 2006) qui annonce que l'on propose d'enseigner à des milliers d'enfants à l'école dans le Norfolk le dialecte de ce comté, faisant partie d'un projet de promouvoir l'accent local qui a été assez vilipendé depuis trop longtemps : Dénigrée par les ‘monsieurs' de la ville et caricaturée dans les publicités pour les dindes de la marque Bernard Mathers (la prononciation du mot ‘beautiful' étant déformée en ‘bootiful'), la langue maternelle de Norfolk sera enregistrée et pratiquée par les élèves de 11 écoles suite à l'attribution à l'association Friends of Norfolk Dialect (FOND – Les amis du dialecte du Norfolk) d'une subvention de £24 600 pour promouvoir la compréhension et l'appréciation du vernaculaire .

Extrait E1936, p. 153

More recently, Price (1984:59) has commented on the unexpected increase of 10 per cent in the number of Scottish Gaelic and English bilingual speakers between 1961 and 1971, and the even more astonishing number of monoglot speakers recorded in 1971. They numbered, according to the Census, 477. The Census office, having found such a figure surprisingly high, decided to investigate these cases further. Of 109 monoglot speakers traced, 46 had stated in 1961 that they were bilingual and 33 of them had then declared they did not speak Gaelic. It was argued that some of the bilinguals may have become monoglot in old age, reverting to their first mother tongue, and that some of those who did not speak it originally acquired it, which should have made them bilingual rather than monoglot.

Plus récemment, Price (1984 :59) a fait un commentaire sur l'augmentation inattendue de 10% dans le nombre de locuteurs bilingues en gaélique écossais et en anglais entre 1961 et 1971, et le nombre encore plus étonnant de locuteurs monolingues lequel a été attesté en 1971 : selon le recensement, on en dénombrait 477. Le Bureau de recensement, s'étonnant de ce chiffre tellement élevé, décida d'enquêter sur ces cas d'une manière plus approfondie. Sur les 109 locuteurs monolingues retrouvés, 46 avaient déclaré en 1961 qu'ils étaient bilingues et 33 avaient alors déclaré qu'ils ne parlaient pas le gaélique. On soutenait que certains parmi les bilingues seraient peut-être devenus monolingues au cours de leur vieillesse, ayant repris leur première langue maternelle, et aussi que certains parmi ceux qui ne parlaient pas le gaélique au départ, l'auraient acquis, ce qui aurait dû les faire figurer comme bilingues plutôt que monolingues.

**Document: D153**

Titre: The Statistical Basis for Welsh Language Planning : Data Trends, Patterns, Processes

Type: linguistique - article d'ouvrage collectif

Langue: anglais

Auteur: WILLIAMS, Colin H.

Auteur: JONES, Hywel

In :Language Revitalization. Policy and Planning in WalesDirigé par: WILLIAMS, Colin H.

Ed. : University of Wales Press, Cardiff, 2000, pp. 48-82

Extrait E2579, p. 52

We need to know far more about the details of first and second language patterns and in this respect the survey revealed that 55.3 per cent of Welsh speakers considered it to be their mother tongue. They represent 12 per cent of the national population.

Nous avons besoin de connaitre beaucoup plus en détail les situations de langue première et langue seconde, et à ce sujet l'enquête a révélé que 55,3% des locuteurs du gallois considéraient cette langue comme leur langue maternelle. Ils représentent 12% de la population nationale.

**Document: D155**

Titre: Adult Education, Language Revival and Language Planning

Type: linguistique - article d'ouvrage collectif

Langue: anglais

Auteur: MORRIS, Steve

In :Language Revitalization. Policy and Planning in WalesDirigé par: WILLIAMS, Colin H.

Ed. : University of Wales Press, Cardiff, 2000, pp. 208-220

Extrait E2580, p. 217

The 1992 Welsh Social Survey (Welsh Office, 1995: 4) showed how learners of the language – both children and adults – constitute a growing percentage of the total Welsh-speaking population. Speakers of Welsh as a mother tongue accounted for only 26.7 per cent of Welsh speakers amongst those aged three to fifteen with the proportion increasing until sixty-five years or over where 78 per cent of Welsh speakers spoke Welsh as a mother tongue.
Not only is the age profile of these new speakers different to that of mother tongue speakers but also their cultural, religious, ethnic and workplace experiences. This diversity of background and life experience enriches the language and holds the potential to develop and expand those domains through which Welsh can be used. It is no longer unusual to meet Welsh-speaking Catholics or Muslims, Welsh-speaking people born in other countries or members of ethnic minorities, Welsh speakers who pay little or no part in ‘traditional' Welsh-language domains.

L'enquête sociale galloise de 1992 (Welsh Social Survey) (Welsh Office, 1995: 4) a montré comment les apprenants de la langue – enfants et adultes – constituent un pourcentage croissant de la population totale locutrice du gallois. Les locuteurs du gallois en tant que langue maternelle n'étaient que 26,7% parmi les locuteurs âgés de 3 à 15 ans, et cette proportion augmentait jusqu'à 65 ans ou plus, avec 78% des locuteurs du gallois qui le parlaient en tant que langue maternelle.
Ce n'est pas seulement le profil d'âge de ces nouveaux locuteurs qui distingue ceux-ci des locuteurs de langue maternelle, c'est aussi leurs expériences culturelles, religieuses, ethniques et professionnelles. Cette diversité d'histoire et d'expériences de vie enrichit la langue et offre la possibilité de développer et d'élargir les domaines à travers lesquels le gallois peut être utilisé. Il n'est plus rare de rencontrer des catholiques ou musulmans locuteurs du gallois, des personnes qui parlent gallois nées dans d'autres pays ou membres de minorités ethniques, des locuteurs du gallois qui participent peu ou pas du tout aux domaines ‘traditionnels' de la langue galloise.

**Document: D145**

Titre: Language Revitalization in Comparative Context : Ireland, the Basque Country and Catalonia

Type: linguistique - article d'ouvrage collectif

Langue: anglais

Auteur: WILLIAMS, Colin H.

Auteur: GARDNER, Nicholas

Auteur: PUIGDEVALL I SERRALVO, Maite

In :Language Revitalization. Policy and Planning in WalesDirigé par: WILLIAMS, Colin H.

Ed. : University of Wales Press, Cardiff, 2000, pp. 311-361

Extrait E2482, p. 326

It is a definition which ignores the continuing attrition on the home front: where parents are Basque speakers, one might well expect the home to be one of the domains that Basque maintains, but Basque is now often simply a co-mother tongue, especially as a result of the large number of mixed marriages but also in many families where both parents are Basque. In many such cases it is not even the dominant mother tongue, but simply a weaker partner.

C'est une définition qui ne tient pas compte de l'attrition qui persiste au niveau du foyer familial: quand les parents sont bascophones, on peut s'attendre à ce que la maison soit l'un des domaines où le basque est maintenu, mais aujourd'hui le basque est souvent juste une langue co-maternelle, en particulier suite au grand nombre de mariages mixtes, mais ceci est vrai aussi pour de nombreuses familles où les deux parents sont basques. Pour beaucoup de ces cas, il n'est même pas la langue maternelle dominante, mais simplement un partenaire plus faible.